

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 16 mai 2024

<b>05.024-05</b>	<b><u>FINANCES</u></b> <b><u>OBJET</u> : Demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'un franchissement de la Sèvre au Liveau</b>
------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du 26 septembre 2023 portant délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Président et au Bureau,

**VU** le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat le 9 novembre 2021,

**VU** l'appel à projets commun relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), lancé par l'Etat pour l'exercice 2024,

**CONSIDERANT** l'intérêt de réaliser une opération d'étude de faisabilité pour la réalisation d'un franchissement de la Sèvre au Liveau, à Gorges,

**CONSIDERANT** l'opportunité de solliciter un soutien financier de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour lancer cette opération dès 2024,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : d'approuver le plan de financement prévisionnel pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'un franchissement de la Sèvre au Liveau, à Gorges :

Dépenses prévues		Recettes prévues	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Etude de faisabilité	44 759,25 €	Etat (DETR-DSIL 2024) CSMA	22 400,00 € 22 359,25 €
<b>TOTAL DÉPENSES HT</b>	<b>44 759,25 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>44 759,25 €</b>

**ARTICLE 2** : de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL 2024, pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'un franchissement de la Sèvre au Liveau, à Gorges.

**ARTICLE 3** : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les services de l'Etat lié à cette demande.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »